Psychotropes : les pharmaciens entre le marteau et l'enclume !

Abderrahim DERRAJI - 2015-10-06 01:15:42 - Vu sur pharmacie.ma

Les organisateurs de la Journée Pharmaceutique Internationale de Casablanca (JIPC) qui a eu lieu le samedi dernier, ont programmé une table ronde sous le thème « Psychotropes : Délivrance, responsabilité et contraintes ». Cette table ronde est tombée à point nommé, eu égard à l'ambiance d'incompréhension et de suspicion qui entoure la dispensation des psychotropes ces derniers temps.

Les trois conférenciers chargés d'animer cette table ronde ont fait part à l'assistance de leur propre lecture de la problématique des psychotropes. Le Professeur Moussaoui a commencé par faire une présentation où il a mis en avant l'importance de ne pas priver les patients de leurs traitements, d'autant plus que l'usage déviant des psychotropes reste exceptionnel. Selon cet expert qui préfère l'appellation « médicaments à action psychothérapeutique » au terme « psychotropes », il y a une surmédiatisation des méfaits des psychotropes puisque seules quelques rares benzodiazépines sont concernées par le mésusage. La présentation de M. Marouane SEMMAMI, commissaire de police au Service Préfectoral de la PJ de Casablanca, a été axée sur le lien avéré entre la criminalité et l'usage inapproprié de certains psychotropes. Quant à M. Najib ELFRAINI, Président de la Chambre Pénale des Appels de SAFI, il a déploré l'obsolescence du dahir de 1922, avant de rappeler à l'auditoire que la formation des juges leur permet de faire la nuance entre une dispensation qui rentre dans le cadre de l'assistance à une personne en danger et une délivrance trouvant son explication dans d'autres motivations.

L'emballement exagéré et systématique des medias à chaque affaire impliquant les pharmaciens ou leurs collaborateurs a crée chez ces derniers un climat de méfiance vis à vis des ordonnances comportant des psychotropes et vis à vis de tout patient dont l'aspect pourrait ne pas leur inspirer confiance. >

Comme l'a souligné le professeur Moussaoui, lors de la session questions-réponses, le cadre législatif réglementant les psychotropes doit être mis à jour pour lui permettre d'être en phase avec la réalité du terrain et avec les conventions internationales dont le Maroc est signataire. En plus de ce cadre législatif attendu de tous, des dispositions particulières telles que l'adoption d'ordonnance sécurisée ou la publication régulière de la liste des médicaments psychotropes devraient également être adoptées afin de sécuriser la dispensation de ces médicaments essentiels. Dans une déclaration à Pharmacie.ma, M. Mohammed Belghazi, a affirmé que « le manque de réactivité du législateur et les affaires en justice impliquant les pharmaciens les acculent aujourd'hui à appliquer, à la lettre, et à contrecœur, les lois en vigueur avec toutes les conséquence qu'on peut imaginer. »

En attendant que les choses changent, ce sont les patients, dernier maillon de la chaîne de soins, qui continueront à payer le prix fort de la défaillance du système de santé. Abderrahim DERRAJI Consultez pharmanews 311 : lien